EXAS FINANCE
Société à Responsabilité Limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Au capital de 150 000 euros
Siège social : Actiparc – Rue du Pressoir
64140 BILLERE
501 784 862 RCS PAU

DECISIONS ECRITES DES ASSOCIES
ADOPTEES PAR ACTE UNANIME
LE 30 NOVEMBRE 2024

Démission de M. Benoît LOUBON de son mandat de gérant

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Didier CAZENAVE,
Né le 28 Avril 1964 à PAU,
De nationalité française
Demeurant 5 impasse des Tourterelles (64230) LESCAR,
Epoux de Madame Nathalie PERNET, née le 7 mars 1964 à CHELLES (77) avec laquelle il s'est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage, mariage célébré à ARBUS (64) le 16 juillet 1988, régime modifié depuis pour celui de la séparation des biens, ainsi qu'il résulte du contrat de mariage reçu le 4 février 1999 par Maître Jean Paul MATTEI, notaire à PAU (64), homologué par le Tribunal de Grande Instance de PAU (64) aux termes d'un jugement en date du 17 aout 1999,
N° d'inscription à l'Ordre Régional des Experts comptables 0300001219.
N° d'inscription à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes 69000086.
Propriétaire de Cinq cents parts **500**

Monsieur Christophe CAILLABET,
Né le 29 Avril 1963 à LOURDES
De nationalité française
Demeurant 1 impasse Lemoine (64 530) PONTACQ,
Marié avec Madame Béatrice, Jacqueline, Jeanne CAZENAVE née le 2 mai 1968 à LOURDES (65) avec laquelle il s'est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage, passé préalablement à leur union célébrée à PONTACQ (64) le 23 juin 1990, régime modifié le 6 janvier 1996 par une donation entre époux reçue par Maître TACHOT, Notaire à PONTACQ,
N° inscription à l'Ordre Régional des Experts Comptables 0300002065.
N° inscription à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes 1100002312.
Propriétaire de Cinq cents parts **500**

Monsieur Benoit LOUBON,
Né le 24 Avril 1976 à Rueil Malmaison,
De nationalité française
Demeurant 2, impasse Saint Laurent (64 140) BILLERE.

DEUXIEME DECISION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 23 « NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

Les Associés décident de mettre à jour l'article 23 des statuts, lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 23 – Nomination des gérants

Les Gérants de la société, nommés sans limitation de durée, lors de la constitution de la société sont :

Monsieur Didier CAZENAVE,
Né le 28 Avril 1964 à PAU,
De nationalité française
Demeurant 5 impasse des Tourterelles (64230) LESCAR,

Monsieur Christophe CAILLABET,
Né le 29 Avril 1963 à LOURDES
De nationalité française
Demeurant 1 impasse Lemoine (64 530) PONTACQ »

Les Gérants ainsi nommés sont tenus de consacrer le temps nécessaire aux affaires sociales.

TROISIEME DECISION - POUVOIRS

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités requises par la loi et prennent acte **qu'il appartiendra à la société de demander à la Commission régionale d'inscription dont elle relève la modification de son inscription sur la liste des Commissaires aux comptes suite au retrait de M. Benoît LOUBON.**

***

Le présent acte sera, conformément à la loi et aux statuts, reporté sur le registre des décisions collectives des associés.

Le présent acte unanime a été signé par tous les associés à l'appui des décisions prises à la date mentionnée ci-après, ce qui est expressément accepté par l'ensemble des participants aux présentes.

Fait à Billère le samedi 30 novembre 2024

Monsieur Didier CAZENAVE **Monsieur Christophe CAILLABET**

Monsieur Benoit LOUBON

(Bon pour démission du mandat de Gérant au 30 novembre 2024)

Bon pour démission du mandat de Gérant au 30 novembre 2024